



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N° 75 CS/18

REUNION du 08/12/ 2021

PRESENTS : Mrs - FAORO P. - BAILLY P.- BELORGEY B. – FREREJACQUES A. – DA SILVA S. – PAGANT JM.

I- SENIORS

Avec l'accord des deux clubs, les matches de Coupe peuvent se jouer du 12 Décembre au 23 Janvier 2022, même en semaine.

Devant le nombre important de match remis la CS décide d'avancer les matches des 16èmes de finale des coupes de Côte D'Or du 30/01/2022 au 23/01/2022.

Inscription en D4 niveaux bas possible jusqu'au 08/02/2022.

1.1 FORFAITS

Match 23850698 D4 F TILLENAY - ENT TART LE HAUT 3 du 28/11/2021

Forfait déclaré de ENT TART LE HAUT 3.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à ENT TART LE HAUT 3 pour en porter le bénéfice à TILLENAY.

Amende 50€ à ENT TART LE HAUT 3.

Match 23850607 D4 C FCAB 2 – CCOF 2 du 05/12/2021.

Forfait déclaré de CCOF 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à CCOF 2 pour en porter le bénéfice à FCAB 2.

Amende 50€ à CCOF 2.

Match 23850577 D4 B MORVANDELLES – ENT MVF 4 du 05/12/2021.

Forfait déclaré de ENT MVF 4.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à ENT MVF 4 pour en porter le bénéfice à MORVANDELLES.

Amende 50€ à ENT MVF 4.

1.2 MATCHS REMIS du 05/12/2021

D1

Match 23627853 ENT AISEREY/TART – ST JEAN DE LOSNE 2 se jouera le 15/01/2022 (si accord des 2 clubs).

D2 A

Match 23628042 FCCL 2 – UCCF se jouera le 30/01/2022.

Match 23628044 MAREY – FCSG se jouera le 30/01/2022.

Match 23628045 DIJON ULFE – VNFC se jouera le 19/12/2021.

D2 B

Match 23628221 ECHENON – BRESSEY se jouera le 19/12/2021.

Match 23628223 FCLA – ST APOLLINAIRE 3 se jouera le 19/12/2021.

D3 A

Match 23628600 CHAMESSON – ST EUPHRONE se jouera le 13/02/2022.

Match 23628604 PLOMBIERES 2 – MVF 3 se jouera le 13/02/2022.

D3 C

Match 23628866 RUFFEY ST MARIE – TILLES FC 2 se jouera le 13/02/2022.

D3 D

Match 23628998 ST JEAN 3 – EF BEAUNOISES se jouera le 13/02/2022.

Match 23628996 UFCO – SAULON CORCELLES 2 se jouera le 13/02/2022.

Match 23628999 ECHENON 2 – ENT TART/AISEREY 2 se jouera le 13/02/2022.

D4 A

Match 23629119 PRECY - TOUILLON se jouera le 19/12/2021.

D4 B

Match 23850576 ST EUPHRONE 2 – LACANCHE 2 se jouera le 19/12/2021.

D4 D

Match 23850639 VOUGEOT 2 – FCSG 2 se jouera le 19/12/2021.

D4 E

Match 23850670 UFCO 2 – AFRIQUE se jouera le 12/12/2021.

D4 F

Match 23850699 SEURRE 2 – AUXONNE 2 se jouera le 12/12/2021.

D4 G

Match 23855544 SEURRE – AUXONNE 3 se jouera le 19/12/2021.

Match 23855548 AUXONNE 3 – MAGNY se jouera le 12/12/2021.

1.4 MATCH REMIS

Match 23628051 D2 A GRESILLES FC - ST REMY 2 du 12/12/2021.

1.5 RESERVE

Match 23850606 D4 C MAREY 2 – EF VILLAGES 3 du 05/12/2021.

Réserve technique de MAREY, transmis à la CDA.

1.6 CHANGEMENTS DE DATE ET HORAIRE

Match 23629063 D3 D DIJON DINAMO – FAUVERNEY 3 du 29/05/2022 se jouera à FAUVERNEY (le match aller c'est joué à DINAMO).

Match 23850692 D4 F FCNCS 3 – ENT TART/AISEREY 3 du 12/12/2021 se jouera à 11h30.

Match 23850633 D4 D BLIGNY 2 – FCSG 2 du 12/12/2021 se jouera à GISSEY SUR OUCHE.

Match 23627827 D1 ST JEAN DE LOSNE 2 – SAULON/CORCELLES du 19/12/2021 se jouera le 30/01/2022 (le 06/02/22 est un tour de coupe).

Match inversé

Match 23628234 D2 B BRESSEY – USCD 2 du 12/12/21 se jouera à l'USCD à 12h00.

Match 23628325 D2 B USCD 2 – BRESSEY du 29/05/22 se jouera à BRESSEY.

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

1.7 COURRIER

De Mr EL HOUSSINE LAMRIT : la Commission Sportive rappelle que le règlement pour annuler un match pour terrain impraticable à été respecté par le club de BLIGNY (voir article 20 de l'annuaire ligue) la Commission Sportive ne peut donc demander le remboursement des frais de déplacement à BLIGNY.

De REMILLY :

Match 23850668 D4 E AFRIQUE FD – REMILLY 2 du 05/12/2021

La Commission Sportive rappelle à AFRIQUE FD qu'il doit proposer une tablette en état de marche, que le match doit démarre à l'heure prévu.

A partir de ce jour, tous les matchs d'AFRIQUE FD se joueront avec un arbitre officiel ou un délégué désigné par le district à charge d'AFRIQUE FD.

De VINGEANNE : le secrétariat à résolu le problème.

1.8 DELEGATION

Match 23850670 D4 E UFCO 2 – AFRIQUE FD du 12/12/21

Mr CHUDZIAK Philippe aux frais d'AFRIQUE FD.

II. CHAMPIONNAT FEMININES

3.1 MATCH A REPROGRAMMER

INFORMATION : La 1^{ère} phase du critérium féminin doit se terminer au plus tard le 20 Décembre 2021. Tous les matches non joués impliqueront 0 point aux deux clubs.

III. FUTSAL

3.1 COURRIER

Le 1^{ER} tour de la COUPE NATIONALE FUTSAL aura lieu le 10/12/2022 à NEUILLY LES DIJON début des matchs à 20h30.

4.2 MATCHS REMIS

Match 24059841 D1 FUTSAL FC DIJON CLENAY 2 – AS QUETIGNY se jouera le 08/12/2021 à 21h30 au gymnase CHARLES DE GAULLE.

Match 24059847 D1 FUTSAL DIJON METROPOLE 3 – GRESILLES FC du 14/12/2021 se jouera le 15/12/2021 21h15.

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEES Du 04 et 05/12/2021

Match 23828868 D3 C MEURSAULT 2 – MANLAY 2

Après réception de la feuille de match la CS valide le résultat

Amende 36€ pour absence de constat d'échec pour MEURSAULT

Match 23628040 D2 A CHEVIGNY ST SR 2 – LONGVIC 2

Après réception de la feuille de match la CS valide le résultat

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 04 et 05 Décembre 2021

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

: Amende 16 €

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : FAORO P.

Le secrétaire de séance : DA SILVA S.